



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fruits et légumes

Question écrite n° 30730

### Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation économique difficile des producteurs de fruits et légumes dans notre pays. En effet, la diminution du régime des restitutions européennes et la suppression des plans de campagne dans le budget de l'Office national interprofessionnel des fruits, légumes et de l'horticulture vont affecter l'exportation de nos produits, principalement pour les producteurs de pommes de terre et de pommes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui peuvent être envisagées.

### Texte de la réponse

L'exportation constitue un axe stratégique fort pour l'ensemble des opérateurs de la filière des fruits et légumes et de la pomme de terre. La pomme particulièrement réalise près de 40 % de son chiffre d'affaire à l'export. Le dynamisme professionnel en matière d'exportation est appuyé par des organismes soutenus par le ministère de l'agriculture, UBIFRANCE et la Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires (SOPEXA) qui contribuent à définir une véritable stratégie de commercialisation à l'export. Le ministère de l'agriculture de la pêche et des affaires rurales a d'ailleurs quant à lui soutenu ces secteurs à travers le financement d'actions de promotion à l'export, d'études de marché, de modes de consommation, de veille produits à l'international ou encore d'étude de la capacité concurrentielle de certains pays. En outre l'action de l'Office national interprofessionnel des fruits des légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) a permis de financer des études de positionnement stratégique et le travail de consultants afin d'aider ces entreprises à formaliser leur projet de certification. Enfin, d'une manière plus globale, le développement du secteur agricole et de ses activités doit intégrer un contexte international où le facteur risque sur les prix de marché est de plus en plus important. Les conclusions de l'audit sur la filière des fruits et légumes, que le ministère de l'agriculture de la pêche et des affaires rurales a lancé il y a plusieurs mois à la demande des professionnels, doivent à présent être tirées pour chacun des volets examinés : à savoir la compétitivité de la filière, son organisation économique et la gestion des crises de marchés. En restituant ce travail à l'ensemble de la filière le ministre a donné rendez-vous aux professionnels dans les prochaines semaines pour passer de l'audit aux travaux pratiques sur les principales pistes qui se sont dégagées de ces réflexions. Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a obtenu lors de l'accord de Luxembourg que la commission s'engage à étudier des mesures spécifiques pour faire face aux crises dans le domaine de l'agriculture ; ainsi que la possibilité de financer ces mesures par le biais d'un point de pourcentage de modulation qui serait redistribué directement aux États membres. Elle doit présenter des propositions, comme elle s'y est engagée, avant la fin de cette année. Sans attendre la France a transmis à Bruxelles un mémorandum pour alimenter le travail que fait la commission pour préparer sa proposition.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 30730

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 22 décembre 2003, page 9720

**Réponse publiée le** : 11 janvier 2005, page 222